

## Contrat de Ville 2001 - Evaluation de la thématique «éducation à la citoyenneté»

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le Comité d'Orientation du Contrat de Ville de décembre 2000 a souhaité disposer d'une évaluation des actions ayant pour objectif l'éducation à la citoyenneté.

En effet, la thématique de l'éducation à la citoyenneté sous-tend un grand nombre d'interventions en direction des enfants et des jeunes menées dans différents volets du Contrat de Ville, en particulier au titre du Contrat Educatif Local, du Contrat Local de Sécurité et de la rubrique «jeunesse».

Elle fait en outre partie des problématiques qui se sont fortement développées ces dernières années, tout en évoluant dans son contenu.

L'ensemble de ces facteurs explique la nécessité ressentie par les partenaires du Contrat de Ville de disposer d'éléments d'appréciation des actions conduites, qui permettent une réflexion sur les orientations prises et d'éventuelles réorientations ou développements d'actions.

L'évaluation devra répondre à quatre interrogations principales :

- pourquoi la thématique de l'éducation à la citoyenneté s'est imposée comme un champ d'intervention pertinent pour les pouvoirs publics, et quels éléments de constat justifient cette prise en compte,
- dans quelle mesure et à quelles conditions les actions menées dans le cadre des politiques contractuelles favorisent l'éducation à la citoyenneté des enfants et des jeunes qui en bénéficient,
- dans quelle mesure et à quelles conditions ces actions remplissent les objectifs qui leur sont assignés : impact positif sur la tranquillité publique, amélioration de la qualité du lien entre jeunes et adultes, renforcement de la cohésion sociale,
- quelle est la valeur ajoutée d'une intervention dans un cadre partenarial en terme de modification des pratiques habituelles de chaque intervenant.

Afin de garantir l'objectivité du travail d'évaluation, il est prévu de s'adjoindre les compétences d'un prestataire externe, présentant une expérience dans ce domaine.

Il sera chargé de réaliser un diagnostic puis des préconisations permettant de répondre aux interrogations mentionnées précédemment.

Son travail fera l'objet d'un suivi étroit de la part d'un groupe composé de la Ville, de la Préfecture, de l'Inspection Académique, de la CAF et d'un représentant des structures d'animation bisontine.

Le coût de cette évaluation est estimé à environ 150 KF (22 867,35 €). Elle sera cofinancée dans le cadre de la seconde programmation du Contrat de Ville.

La participation de la Ville est fixée à 50 KF (7 622,45 €). Elle est inscrite au BP de l'exercice courant au chapitre 92.824.6574.47001 du secteur Politique de la Ville.

Aussi, après avis favorable de la commission compétente, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cette évaluation,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir avec le prestataire après mise en concurrence, ainsi que le ou les éventuel(s) avenant(s),

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires concernés, et à les inscrire, après réception des arrêtés attributifs, en recettes, par décision modificative, au chapitre 92.824.7471-7478.47001 et en dépenses au chapitre 92.824.6574. 47001.

**«M. Marcel POCHARD :** Il y a un certain nombre de rapports où l'on annonce des études effectivement par un prestataire externe. Bien entendu je suis tout à fait d'accord. J'imagine que dans un certain nombre de cas, on l'a déjà le nom de ce prestataire externe, donc ça serait vraiment bien de nous le dire d'emblée.

**M. Patrick BONTEMPS :** Le prestataire n'est pas encore connu. Il le sera après la mise en concurrence.

**M. LE MAIRE :** Systématiquement, au-dessus de 100 000 F, on consulte même si normalement le plafond est un peu plus haut. Il arrive souvent aussi que l'on consulte pour des sommes inférieures à 100 000 F, afin que tout soit très transparent et très clair ; on consulte quasiment toujours.

**M. Jean ROSSELOT :** Juste un mot, Monsieur le Maire, parce que nous revoilà avec une étude, 150 000 F. Première interrogation, «pourquoi la thématique de l'éducation à la citoyenneté s'est imposée comme un champ d'intervention pertinent ?», je ne sais pas ce que les hussards noirs de la République ou bien Jules Ferry doivent penser, je pense qu'ils se retournent dans leur tombe. Est-ce qu'il est nécessaire, après je dirais, toute la fondation de la pensée républicaine elle-même, de dépenser de l'argent pour comprendre pourquoi l'éducation à la citoyenneté s'est imposée ? Non, les études il en faut mais j'ai l'impression qu'on en abuse un peu. Il y a quand même dans cet exécutif, dans l'administration municipale, des gens extrêmement compétents, plusieurs milliers.

Et je voudrais Monsieur le Maire, revenir sur ce qu'a dit M. LOYAT lors d'une précédente question. Je tiens à préciser qu'avec des études nous perdons le sens de la réalité et même si les propos que j'ai rapportés pour les avoir entendus peuvent en effet être durs et choquants, je l'ai fait pour vous ramener à la réalité des choses et pour inciter à faire des actions plutôt que des études. Il faut faire des études mais occupez-vous de résoudre des problèmes concrets, lancinants comme celui que j'ai indiqué tout à l'heure. C'est pourquoi j'ai été un peu choquant.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie. Ceux qui me connaissent savent que je privilégie l'action au discours et que je ne suis pas un partisan à tout prix des études mais quelquefois il en faut. J'ai d'ailleurs noté que M. POCHARD ne remettait pas cette étude en cause, il vient de le dire lui-même. Il n'en faut pas de trop mais il en faut un minimum.

**Mme Françoise PRESSE :** Monsieur le Maire, c'est en tant qu'adjointe à la citoyenneté que j'ai choisi d'intervenir sur ce point, pour préciser le sens que doit prendre le concept de citoyenneté dans cette nouvelle mandature. Bien sûr, nous avons développé avec le contrat de ville un certain nombre de programmes en direction de l'enfance et de la jeunesse et ce rapport permettra une évaluation de cette thématique. Mais au-delà du contrat de ville, je veux dire que la citoyenneté doit être abordée à tous les niveaux, simultanément dans les quartiers, la commune et l'agglomération. Les moyens sont mis en place déjà et ne demandent qu'à être développés.

Au niveau du Contrat Educatif Local, le volet que nous avons ici ce soir constitue le versant éducatif du contrat de ville, mais la procédure du Contrat Educatif Local prévoit qu'il couvre l'ensemble du territoire de la commune et qu'il ne doit pas y avoir de limites aux seules zones de la géographie prioritaire du contrat de ville.

Une autre piste à développer serait les rapports avec l'Education Nationale quand elle nous sollicite pour des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté à l'échelle du quartier et pour revenir sur les discussions précédentes, nous reconnaissons déjà une légitimité aux habitants dans les conseils de quartier co-présidés par un habitant et un élu de la Municipalité qui s'organisent en commission plénière, qui débattent des projets, qui font remonter les questionnements. Nous favorisons également la création des points publics pour renforcer l'accessibilité au droit et au service. Au niveau de la commune, nous nous sommes dotés de moyens pour faire fonctionner un conseil bisontin des jeunes afin de prendre en compte les projets de jeunes citoyens qui n'ont pas encore le droit de vote. Et c'est Abdel GHEZALI, absent ce soir, conseiller municipal délégué qui a pris en charge ce dossier. Plus récemment encore, nous avons, dans cette assemblée, par l'adoption d'un vœu sur le droit de vote de tous les résidents étrangers, affirmé notre volonté d'associer tous les citoyens de cette ville à la vie publique. Enfin, au niveau de l'information, nous devons avoir la volonté de communiquer sur les dossiers municipaux et l'occasion je crois, sera donnée ce soir avec le document sur le PDU, de créer des points d'accès citoyens internet, d'organiser des actions pour s'appropriier les technologies de l'information et de la communication et puisque cette initiative existe à Besançon, nous devons aussi encourager les cafés citoyens. Enfin, je n'oublie pas l'organisation des consultations locales, expression de la démocratie directe. Voilà Monsieur le Maire pour ces points de précision sur la citoyenneté.

**M. LE MAIRE :** Merci Françoise pour ces précisions intéressantes sur la citoyenneté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 13 juin 2001.*